

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AT2024/00031

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-2 - 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

En raison de travaux de toiture, par l'entreprise SAS BLANCHONNET, 6 rue du Mont Mouchet à AULNAT, chez Mme CHASSAIGNE, 4 rue des Forts, **du 24 au 28 juin 2024**.

ARRETE

Article 1

La **circulation sera interdite rue des Forts** (au niveau du n°4), de 8 h à 17 h, au droit du chantier, durant la période du 24 au 28 juin 2024.

Article 2

Le passage piétons et le stationnement seront interdits dans la partie concernée, pendant la durée des travaux. L'entreprise fera son possible pour rendre la circulation aux usagers au plus vite.

Article 3

La signalisation nécessaire pour permettre l'application de la présente décision sera mise en place par l'entreprise.

Article 4

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

Article 5

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Romagnat.

Fait à Tallende, le 16 mai 2024

L'Adjoint délégué,

Patrick MARCHAI

